

qui gagnait \$7.50 par semaine puisque ce taux représente 80 p. 100 de son salaire. Mais la somme de \$32 qui représente les quatre cinquièmes du salaire d'une personne qui gagnait \$40 par semaine, serait à notre avis, une prestation trop élevée.

L'assurance-chômage est une assurance à long terme. Si les salaires et les prix fléchissaient, il serait très important de fixer l'échelle des prestations à un niveau sûr. J'ajoute que les réductions de salaire d'un ouvrier n'influent pas pleinement sur le taux de prestation tant que cet ouvrier n'a pas versé 180 cotisations à des taux inférieurs, vu qu'on prend la moyenne de 180 cotisations. Dans l'intervalle, le taux de prestation est fondé sur une plus forte moyenne de son salaire.

A l'heure actuelle, nous avons environ 441 millions de dollars dans la caisse de l'assurance-chômage. De prime abord, cela peut paraître considérable, mais une période de chômage intense réduirait très rapidement cet avoir. Pour ma part, je suis heureux que la caisse soit si bien garnie et j'espère que la somme grossira encore car c'est une preuve d'une forte proportion d'emploi continu. Il est rassurant de savoir que nous avons une aussi forte réserve pour les ouvriers. J'ignore quand éclatera une période de chômage grave, et je ne crois pas qu'aucun honorable député puisse le prédire. Je suis un optimiste qui croit que, si nous agissons de façon pratique et logique, nous n'aurons plus à connaître les mêmes tribulations que durant les années 30.

M. HARRIS (Danforth) : Puisse le ministre avoir raison!

L'hon. M. MITCHELL : J'ose le croire aussi. Certains voudraient que je me trompe.

M. HARRIS (Danforth) : Oh, non!

L'hon. M. MITCHELL : Je ne vise pas mon honorable ami d'en face.

M. HARRIS (Danforth) : Non. Je souhaite que vous ayez raison.

L'hon. M. MITCHELL : Nous devons nous guider sur les événements passés. Or nous savons tous que depuis 50 ans il s'est produit de profondes fluctuations dans l'emploi. Même un chômage peu prononcé aurait un effet adverse sur la caisse d'assurance.

Je ne prétends pas que nous ayons eu de la chance parce qu'une période de guerre a donné lieu à la loi sur l'assurance chômage. La loi même est bonne; la guerre est l'événement le plus malheureux et le plus désastreux qui ait pu survenir dans le monde. Toutefois, le Parlement a adopté la loi en 1940 et, au

[L'hon. M. Mitchell.]

fur et à mesure que nous organisons notre effort de guerre, un nombre de plus en plus considérable de gens ont trouvé des emplois rémunérateurs et sont devenus sujets aux dispositions de cette loi.

En passant, je tiens à dire que nos réalisations ont dépassé nos prévisions. Mon honorable ami rit.

M. HARRIS (Danforth) : Je ne ris pas.

L'hon. M. MITCHELL : Ces gens prennent un plaisir satanique à voir les gens souffrir.

M. HARRIS (Danforth) : Nous sommes chanceux.

M. COLDWELL : Le ministre rit lui-même.

L'hon. M. MITCHELL : Je ris de l'honorable député qui rit.

M. MacINNIS : Et l'honorable député rit du ministre qui rit.

L'hon. M. MITCHELL : Ces gens puisent dans les difficultés et les misères une jouissance satanique.

M. COLDWELL : Non, ne dites pas cela.

L'hon. M. MITCHELL : Non. La phrase ne s'applique pas à l'honorable député de Rosetown-Biggar. Elle visait l'honorable député qui a ri.

Voici maintenant ce que je veux dire au nom de la population canadienne. Sans réclamer pour le Gouvernement tout le mérite, il faut bien lui concéder qu'il a pris l'initiative. Si nous avons été capables d'un effort de guerre généralement reconnu comme proportionnellement le plus considérable des nations démocratiques engagées dans le conflit, c'est grâce à l'établissement de l'assurance-chômage en 1940 et particulièrement à l'institution d'un service de placement du calibre qui a caractérisé le nôtre.

Pour ce qui est de l'après-guerre, il suffit de songer à ce qui s'est passé en 1919. Ceux d'entre nous qui ont participé à la première Grande Guerre se rappellent un peu la confusion qui a marqué la période de démobilisation, soit dit sans critiquer aucun de ceux qui s'en sont occupés. Mais le service de placement a certes facilité la démobilisation de nos militaires, hommes ou femmes, après le second conflit, à un point qui a même surpris les plus optimistes, en cette enceinte et même dans tout le pays.

Nous traversons la période de reconstruction; une immigration plus vaste et plus accentuée a repris. De nouveau, le service de placement aide la population en procurant de l'emploi à des gens venus de Grande-Bretagne, d'Ecosse, d'Irlande et du Pays de Galles, ainsi qu'aux